

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

DELIBERATION N°2015-057

**REVERSEMENT A L'ASSOCIATION « ASPTT VILLECRESNES »
D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA
PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE
VILLECRESNES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOONE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition du site du Bois d'Auteuil signée entre la Poste et la ville de Villecresnes en date du 1er décembre 2009 ;

Vu la convention de partenariat entre la Commune de Villecresnes et l'Association « ASPTT Villecresnes » concernant la gestion de la piscine qui stipule notamment que la commune verse une subvention d'aide au fonctionnement à l'association ;

Considérant que la Communauté de communes du Plateau Briard a souhaité participer elle aussi au fonctionnement de cette piscine et qu'à ce titre, elle a attribué une subvention de 30 000 € à la commune de Villecresnes ;

Considérant que cette subvention d'aide au fonctionnement doit être reversée par la commune de Villecresnes à l'association « ASPTT Villecresnes » en charge de la gestion et du fonctionnement de ladite piscine ;

Considérant la commission des finances du 25 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSEYEU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide de reverser la subvention d'aide au fonctionnement complémentaire de trente mille euros (30 000 €) attribuée par la Communauté de communes du Plateau Briard à l'association «ASPTT VILLECRESNES».

Article 2 : Précise que cette dépense est inscrite au budget 2015.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame la Trésorière Principale de Chennevières-sur-Marne et à Monsieur le Président de l'Association «ASPTT VILLECRESNES».

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

